



SAINT-MANDÉ
CRESCO ET FLORESCO

Plan Communal de Transition Ecologique

Mairie de Saint-Mandé

Le 8 Avril 2025



Table des matières

I) Diagnostic territorial	3
a) Caractéristiques géographiques	3
b) Données démographiques	3
c) Activités économiques et mobilités.....	4
d) Qualité de l'air	5
a) Les particules fines	5
b) Les émissions de Gaz à effet de Serre	6
e) Consommations énergétiques et potentiel de production d'énergies renouvelables.....	7
f) Les risques naturels.....	8
g) Les îlots de chaleur urbains	10
h) Scénarii climatiques	11
II) Le Plan Communal de Transition Ecologique	12
a) L'historique de la démarche.....	12
b) La méthode du renouvellement du PCTE.....	12
c) Indicateurs et cohérence territoriale.....	13
d) Engagements.....	15
a) Axe 1 : Adapter la Ville aux changements climatiques	15
b) Axe 2 : Mieux gérer nos ressources (Eau, Air, Energie).....	18
c) Axe 3 : Accompagner les Saint-Mandéens face aux défis de la Transition Ecologique.....	21
d) Axe 4 : Une administration exemplaire.....	25
III) Conclusion	28
Annexes	29
Annexe 1 : Où vont travailler les actifs du territoire ?.....	29
Annexe 2 : Potentiel solaire sur toitures et parcs de stationnement de la Ville de Saint-Mandé	30
Annexe 3 : Carte des aléas mouvements de terrain liés aux anciennes carrières sur la Commune de Saint-Mandé.....	31
Annexe 4 : Les scénarios Climadiag.....	32
Annexe 5 : Lexique des acronymes	34



I) Diagnostic territorial

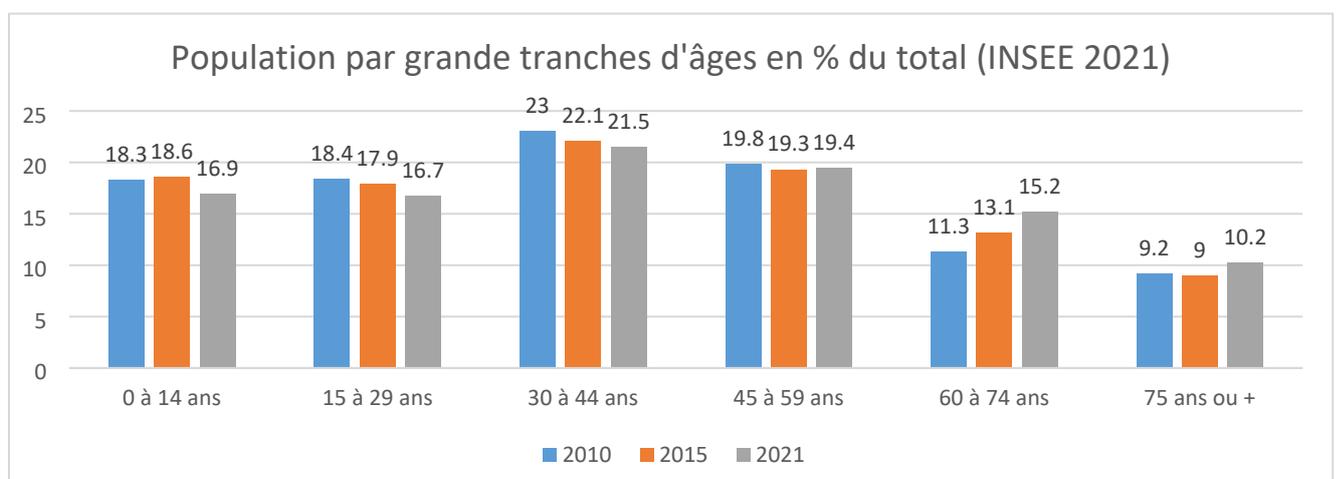
a) Caractéristiques géographiques



Saint-Mandé est une commune du Val-de-Marne, en Île-de-France, située à l'est de la métropole parisienne. S'étendant sur 92 hectares, elle se trouve enclavée entre le boulevard périphérique de Paris et le Bois de Vincennes, ce qui lui confère une position stratégique pour la biodiversité. De plus, la ville bénéficie de nombreux îlots de verdure disséminés en son sein. Ce territoire se distingue par des atouts et des défis fortement contrastés.

b) Données démographiques

La population de Saint-Mandé est d'environ 22 401 habitants, répartis sur une superficie de 0,92 km², ce qui en fait une commune très densément peuplée. La population est principalement constituée de ménages jeunes et actifs, avec une proportion croissante de personnes âgées.

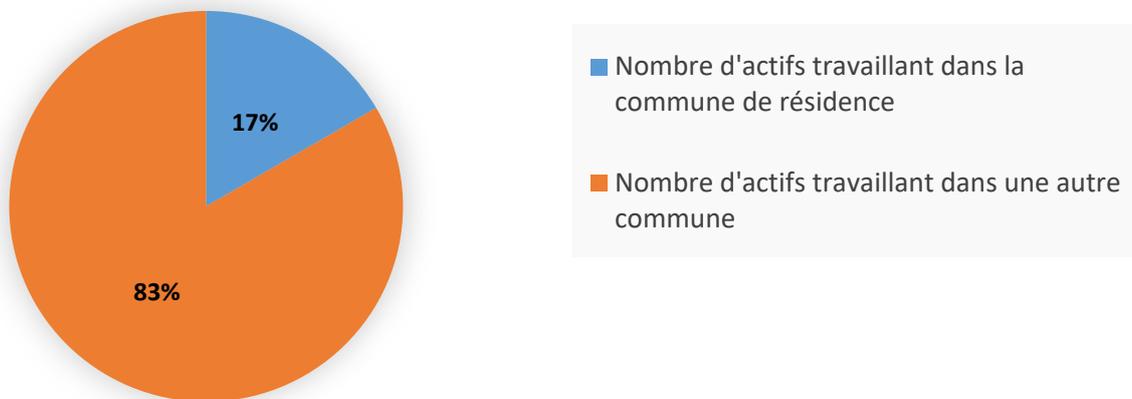




c) Activités économiques et mobilités

L'économie locale est majoritairement orientée vers le secteur tertiaire avec une forte présence de commerces, de services et d'activités administratives. Des équipements parapublics (Institut National de l'Information Géographique et Forestière, Météo France, Hôpital d'instruction des Armées Bégin, Institut Le Val Mandé) ainsi que des équipements municipaux et départementaux, grèvent une importante partie du territoire. Enfin, on compte 60 hectares sur 92 consacrés au logement. La proximité de Paris influence grandement l'activité économique de la commune, avec de nombreux résidents travaillant dans la capitale (Annexe 1).

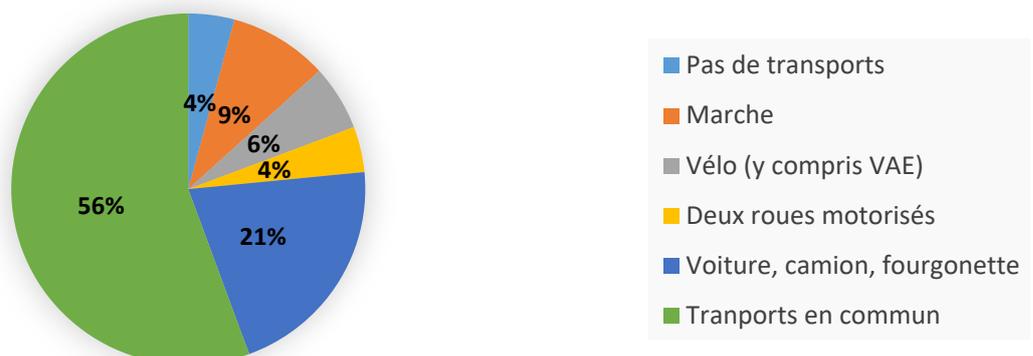
Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi (INSEE 2021)



Sur les 10 566 actifs dont leur résidence principale était à Saint-Mandé recensés en 2021, 83% d'entre eux travaillaient dans une autre commune que Saint-Mandé.

La ville est aujourd'hui très bien desservie par les transports en commun (métro) et la proximité du bois de Vincennes contribue à la qualité du cadre de vie. La ville est traversée par un axe nord-sud majeur, l'avenue du Général De Gaulle (anciennement rue de la République), et un axe est-ouest important, l'avenue de Paris qui débouche porte de Vincennes. Ainsi, les habitants utilisent en majorité, 56%, les transports en commun pour aller travailler, la voiture étant en deuxième position avec 21%.

Moyen de transports utilisés pour se rendre au travail (INSEE 2021)





Par ailleurs, en 2021, 53,1% des ménages possédaient au moins une voiture et 10% au moins 2. En comparaison, en petite couronne, 64,5% des ménages disposent d'au moins une voiture en 2019. La bonne desserte de Saint-Mandé en transport en communs contribue donc au faible nombre de voitures par foyers à Saint-Mandé. Néanmoins, ce taux d'équipement est bien supérieur à celui de la Ville de Paris avec un taux d'équipement de 33,5% des foyers disposant d'au moins une voiture selon l'INSEE.

d) Qualité de l'air

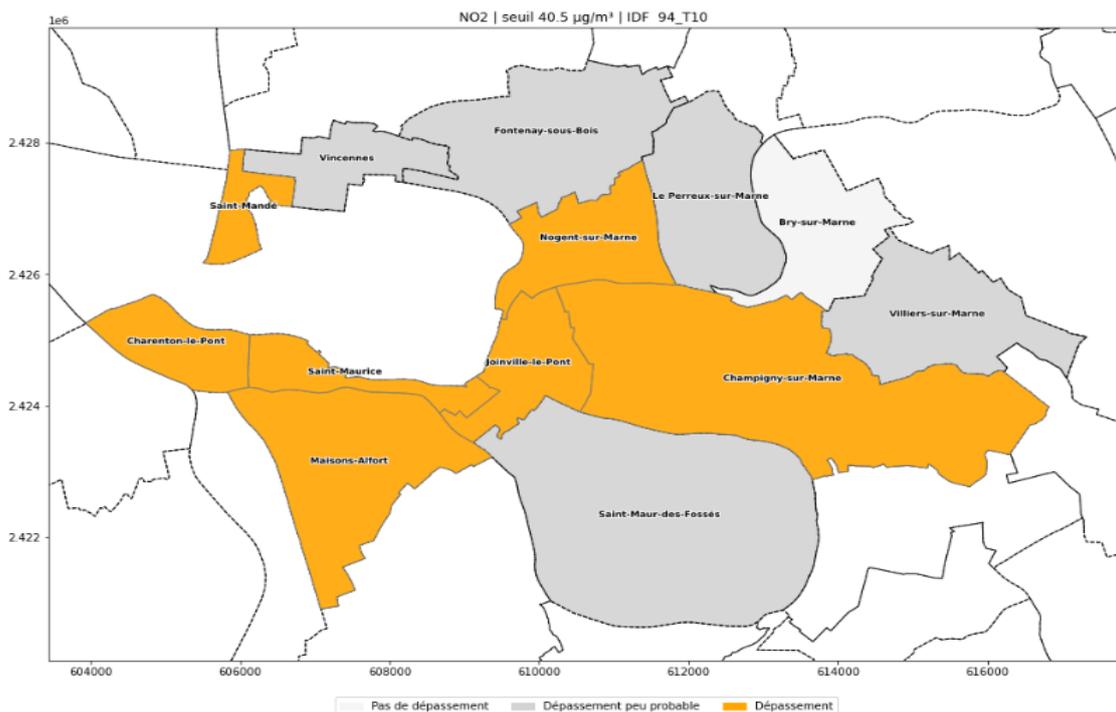
a) Les particules fines

En septembre 2021, l'organisation mondiale de la santé (OMS) a publié de nouvelles lignes directrices en matière de qualité de l'air. Cela fait suite au constat que la pollution atmosphérique a des effets néfastes sur la santé, même à plus faible concentration que le seuil de référence publié en 2005. Ces seuils sont plus restrictifs que les valeurs réglementaires européennes.

D'après l'organisme Airparif, sur le territoire de Paris Est Marne et Bois, les **transports routiers** représentent le premier poste d'émission de dioxyde d'azote (NO₂) avec **56%** soit 119 tonnes en 2019.

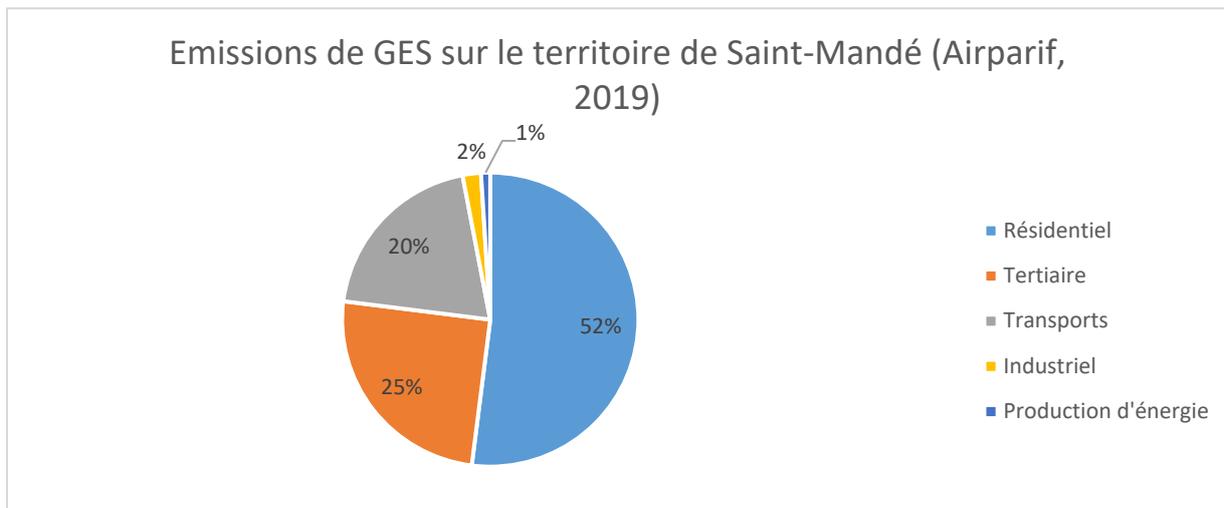
	Seuil de référence de 2005	Seuil de référence de 2021
Particules PM_{2.5}	Année : 10 µg/m ³ 24 heures : 25 µg/m ³	5 µg/m ³ 15 µg/m ³
Particules PM₁₀	Année : 20 µg/m ³ 24 heures : 50 µg/m ³	15 µg/m ³ 45 µg/m ³
Ozone O₃	Pic saisonnier : - µg/m ³ 24 heures : 100 µg/m ³	60 µg/m ³ 100 µg/m ³
Dioxyde d'azote NO₂	Année : 40 µg/m ³ 24 heures : - µg/m ³	10 µg/m ³ 25 µg/m ³

Par exemple, pour le dioxyde d'azote, les communes de Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne, **Saint-Mandé**, Saint-Maurice sont en **dépassement du seuil de l'OMS**. Les communes de Fontenay-sous-Bois, Le Perreux-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés, Villiers-sur-Marne, Vincennes sont considérées en « dépassement peu probable »



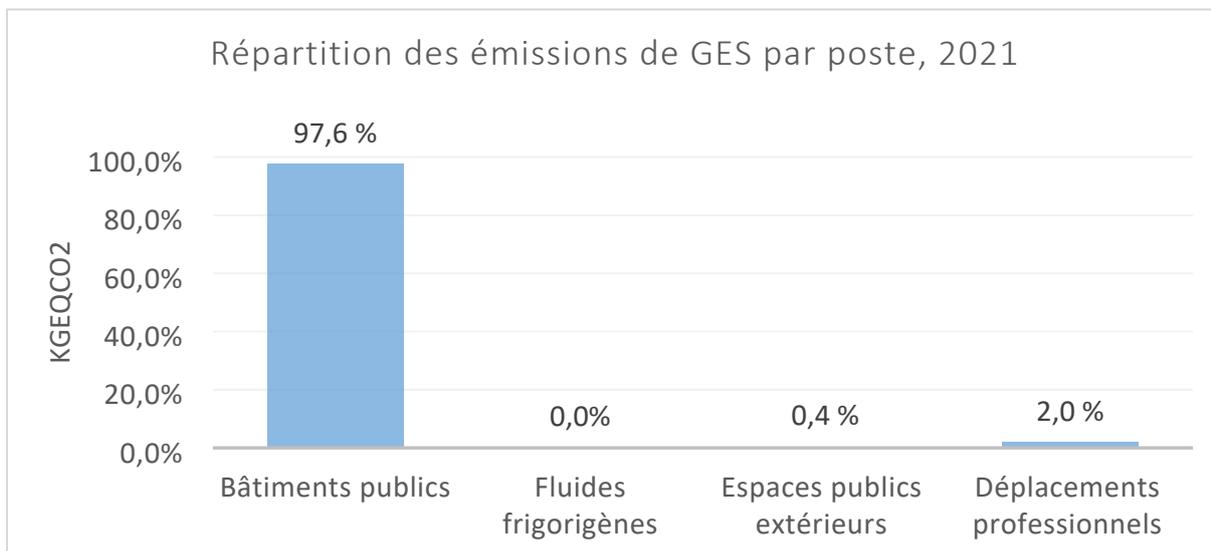


b) Les émissions de Gaz à effet de Serre



L'analyse des émissions de Gaz à effet de Serre sur l'ensemble du territoire de la ville de Saint-Mandé montre que le secteur résidentiel est le plus émissifs avec 52% des émissions, loin devant le secteur tertiaire, 25%, et celui des transports, 20%.

En 2023 la Ville a réalisé un Bilan d'Emission de Gaz à Effet de Serre (BEGES) volontaire sur le périmètre des émissions directes de son administration. Les émissions de GES de la ville de Saint-Mandé comptabilisent les émissions issues du patrimoine et des services directs exercés en régie et en délégation de service public.

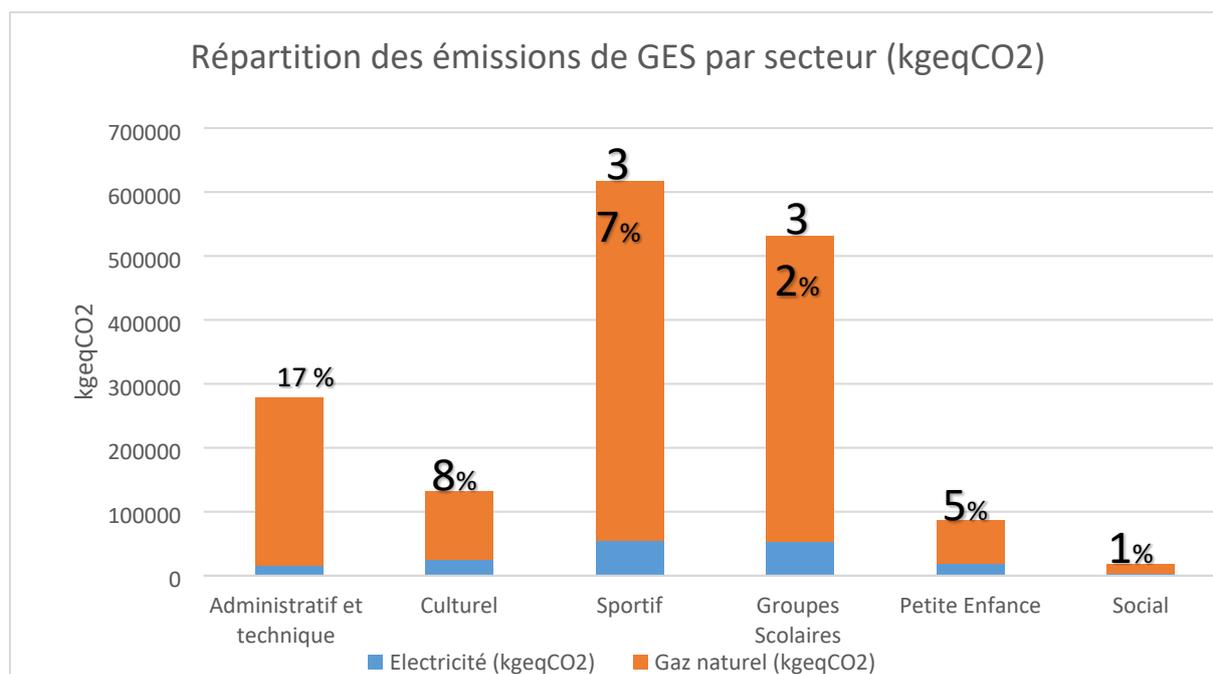


A partir des émissions de GES issues des données d'activités, on constate que 97% des émissions proviennent des bâtiments publics, puis 2% des déplacements professionnels.



Ces résultats trouvent principalement leur source dans la part importante des énergies fossiles utilisées pour l’approvisionnement en énergie des bâtiments publics et des carburants fossiles utilisés pour la flotte de véhicules.

Ces résultats globaux permettent de constater que les bâtiments appartenant au patrimoine public de la commune représentent un levier important de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Comparativement aux moyennes nationales, la Commune de Saint-Mandé présente un ratio des émissions de gaz à effet de serre en TeqCO2 par habitant et par nombre d’agents largement inférieur aux moyennes nationales. Ces éléments de comparaison doivent être pris avec vigilance en ce que les compétences varient d’une collectivité à une autre, d’autant plus que le scope 3 des émissions indirectes n’a pas été comptabilisé pour la Ville de Saint-Mandé.

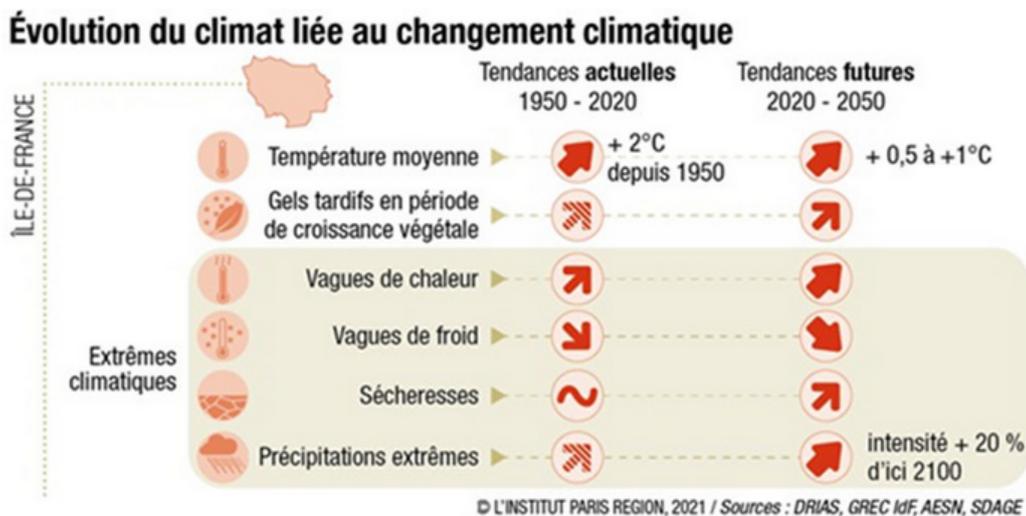


Enfin, les bâtiments sportifs et les groupes scolaires représentent la grande majorité des émissions de gaz à effet de serre, respectivement 37% et 32%, des bâtiments municipaux à Saint-Mandé. Ils représentent également le nombre de mètres carrés le plus important.

e) Consommations énergétiques et potentiel de production d’énergies renouvelables

Les principales sources d’énergie sont le gaz naturel et l’électricité, avec une part encore marginale des énergies renouvelables comme le solaire ou la biomasse. Le potentiel de production d’énergie renouvelable à Saint-Mandé se concentre principalement sur l’énergie solaire (panneaux photovoltaïques ou solaires thermiques sur toiture) et la géothermie de minime importance. Vous trouverez en annexe 2 la carte du potentiel solaire sur toitures à Saint-Mandé.

f) Les risques naturels



Source : Vulnérabilités de l'Île-de-France aux effets du changement climatique (Cordeau, *et al.*, 2022)

Le changement climatique sur la région Île-de-France va avoir pour effet d'accentuer certains extrêmes climatiques tels que les vagues de chaleur, les sécheresses ou les précipitations extrêmes¹. Les vulnérabilités du territoire de Saint-Mandé, dont les risques naturels font partie, peuvent s'amplifier à cause des évolutions liées au changement climatique.

En effet, les conditions climatiques peuvent être un facteur déclencheur de certains risques naturels tel que le retrait gonflement des argiles. L'Île-de-France, est particulièrement exposée au retrait gonflement d'argile, et la commune de **Saint-Mandé** fait partie des villes concernées par ce dernier.

Ainsi, la commune de **Saint-Mandé** devra se montrer attentive à ces évolutions et aux répercussions sur son territoire et ses habitants, avec notamment une anticipation des conséquences via une stratégie d'adaptation.

Sur la commune de **Saint-Mandé**, 4 risques naturels sont identifiés selon la plateforme Géorisques. Ils sont répartis selon 3 indicateurs : faible, existant et important. Il s'agit du risque d'inondation, retrait gonflement des argiles, séisme et radon. Pour le séisme, Saint-Mandé est en zone de sismicité très faible. Pour le radon, la commune est dans la zone de catégorie 1. Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires (bassin parisien, bassin aquitain) et à des formations volcaniques basaltiques (massif central, Polynésie française, Antilles...)².

¹ Erwan Cordeau, Sandra Garrigou, Gabrielle Huart (2022), Vulnérabilités de l'Île-de-France aux effets du changement climatique. Institut Paris Région. [Lien](#).

² Selon l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN)



Cartes : Retrait gonflement des argiles, un risque prégnant à Saint-Mandé et sur tout le territoire

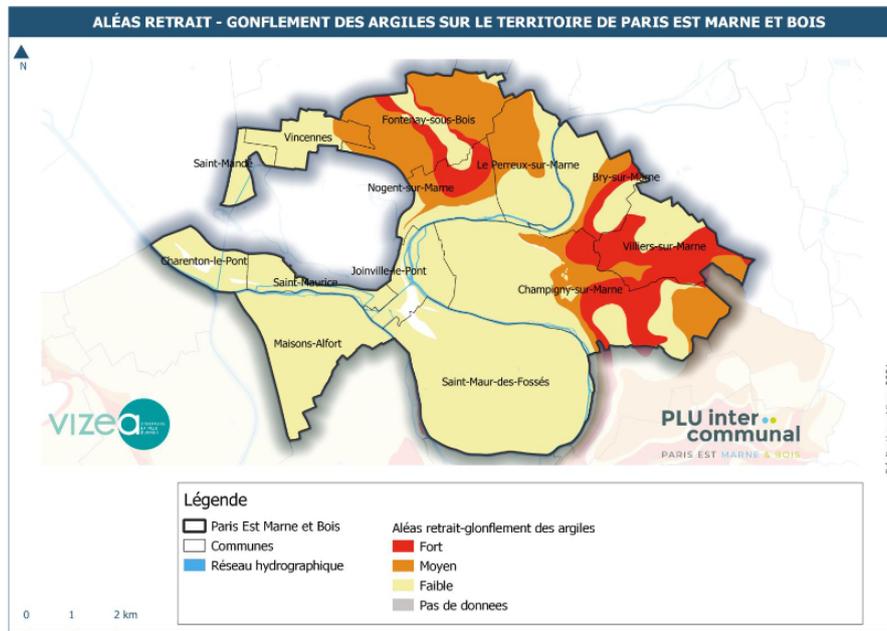
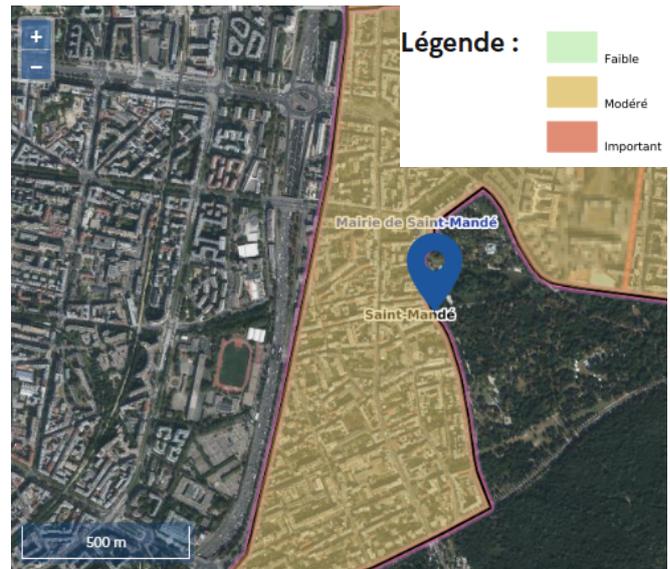
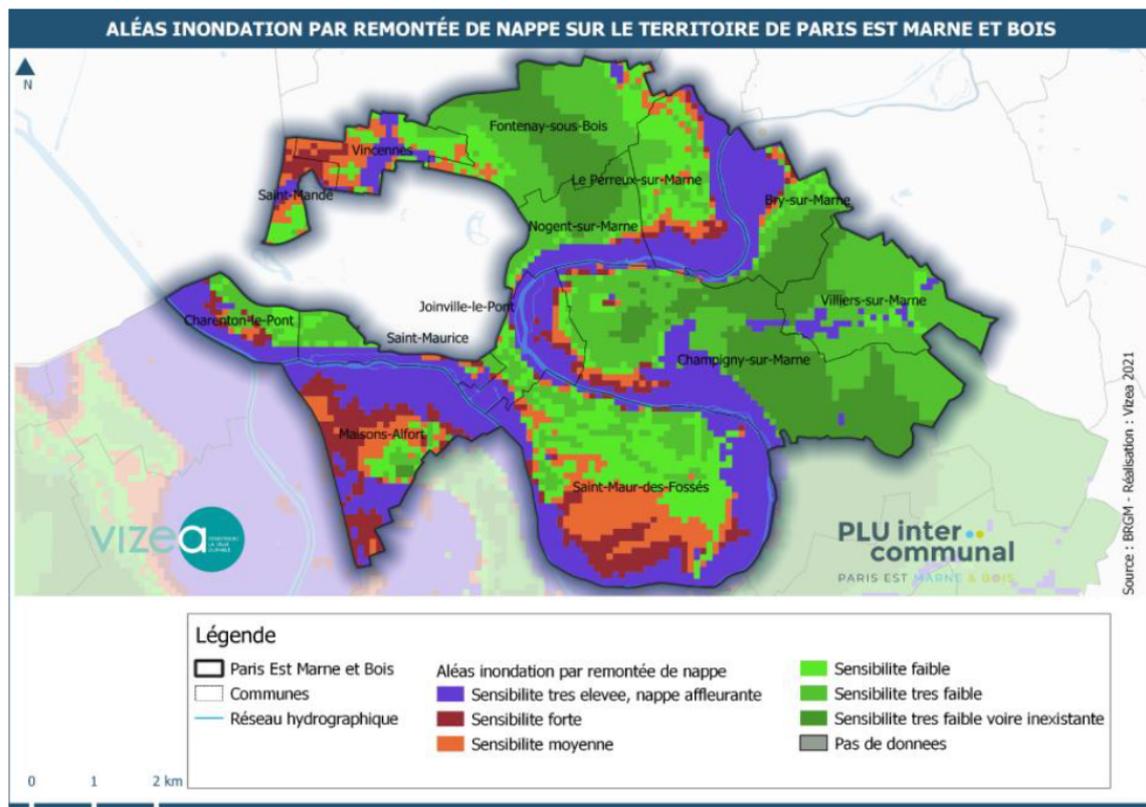


Figure 17 : Aléas retrait-gonflement des argiles à Paris Est Marne&Bois
Source : GEOVALDEMARNE.FR

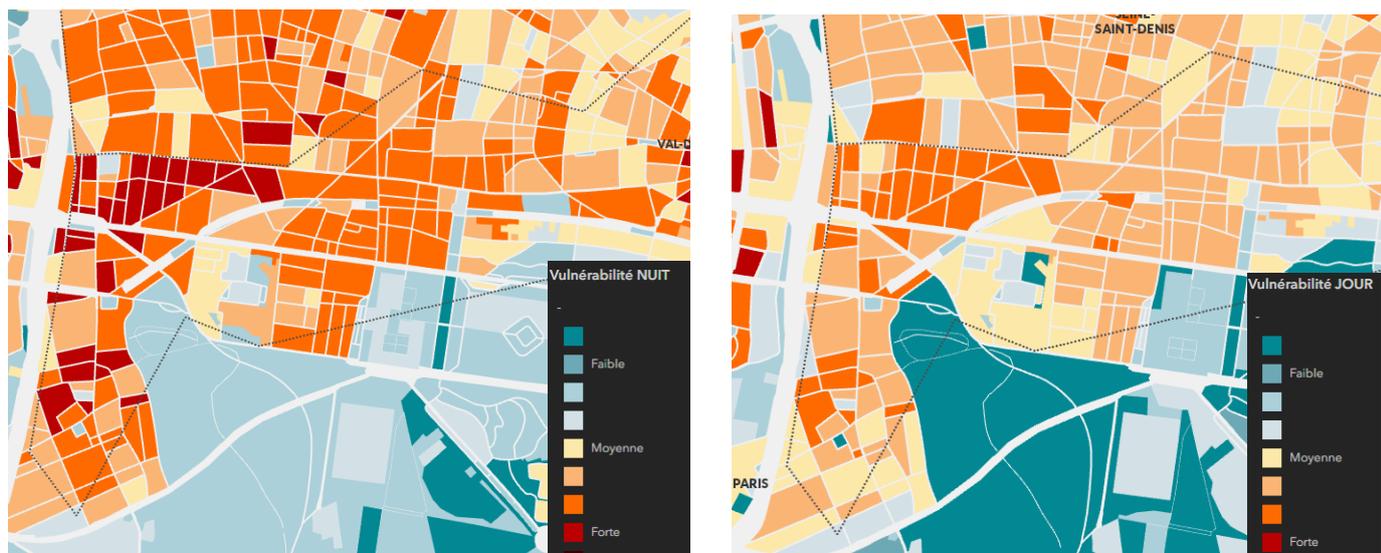
De même, la Ville de Saint-Mandé peut être touchée par des aléas de mouvements de terrain, notamment à cause des anciennes carrières au sud-ouest de la Ville (Annexe 3).

Enfin, comme on peut le voir sur la carte ci-dessous, la ville de Saint-Mandé est exposée aux inondations par remontées de nappes phréatiques sur la quasi-totalité de son territoire.



g) Les îlots de chaleur urbains

Cette cartographie croise trois indicateurs : l'intensité des vagues de chaleur, la sensibilité des habitants et des bâtiments à cette chaleur et la capacité à anticiper ou réagir face à cette menace.



Source : [Diagnostic territorial de vulnérabilité à la chaleur urbaine](#) (2022), Institut Paris Région
La carte du diagnostic territorial de vulnérabilité à la chaleur à Saint-Mandé montre que toute la ville est impactée par des niveaux de chaleur élevés, à l'exception de quelques zones situées au sud, en périphérie du Bois de Vincennes. Cette proximité avec le bois semble jouer un rôle protecteur contre



l'intensité de la chaleur, en raison de la végétation et de la présence d'un environnement naturel qui contribue à abaisser les températures locales.

La vulnérabilité à la chaleur apparaît plus marquée la nuit que le jour. Ce phénomène s'explique probablement par la capacité des matériaux urbains à retenir la chaleur emmagasinée pendant la journée et à la relâcher lentement la nuit, phénomène classique dans les îlots de chaleur urbains. La situation est particulièrement visible dans l'axe nord-sud, notamment le long de l'avenue du Général de Gaulle. Cette avenue, bordée de bâtiments et dépourvue de végétation dense, accumule la chaleur, augmentant ainsi la vulnérabilité thermique de la zone.

Des points de chaleur particulièrement intenses sont identifiés autour de certaines rues, notamment la rue Sacrot, la rue Jeanne d'Arc, et dans la partie nord de la ville. Ces îlots de chaleur peuvent être liés à la densité de l'urbanisation, à la prédominance de surfaces imperméables comme le béton et l'asphalte, et à un manque d'espaces verts qui limitent la capacité de rafraîchissement. Ces secteurs accumulent donc plus de chaleur et offrent moins de répit thermique, surtout durant la nuit où la dissipation de la chaleur est plus lente.

En résumé, la carte montre une vulnérabilité généralisée à la chaleur dans Saint-Mandé, avec des variations importantes entre le jour et la nuit. Certaines zones, comme celles situées au sud, bénéficient de la proximité du Bois de Vincennes, tandis que d'autres, comme le nord et l'axe nord-sud de l'avenue du général de Gaulle, sont particulièrement exposées, surtout en raison des caractéristiques de l'urbanisation locale.

h) Scénarii climatiques

L'analyse des scénarii climatiques proposée par la plateforme Climadiag (annexe 4), basée sur différentes hypothèses d'augmentation des températures (haute, moyenne ou basse), nous donne un aperçu des évolutions possibles à l'horizon 2030 et 2050 pour plusieurs indicateurs climatiques. Selon ces scénarios, les températures hivernales en 2050 devraient augmenter de 1 à 2°C par rapport aux moyennes actuelles, tandis qu'en été, cette augmentation serait plus marquée, avec une hausse de 2 à 3°C. Cela montre que l'été serait particulièrement impacté par le réchauffement climatique.

Le nombre de jours avec de fortes précipitations durant l'été devrait également augmenter, voire doubler d'ici 2050 dans le cadre de l'hypothèse haute. Cela suggère un climat plus extrême, où des épisodes de sécheresse pourraient être suivis de périodes de précipitations intenses. Ces épisodes météorologiques vont avoir un impact important sur la capacité des sols à absorber les contraintes de son environnement sur le long terme.

En lien avec l'analyse précédente sur la vulnérabilité à la chaleur urbaine, le nombre de nuits chaudes, c'est-à-dire celles où les températures dépassent 20°C, devrait aussi augmenter. Actuellement, on en compte environ 8 par an, mais ce chiffre pourrait passer à 12 voire 22 en fonction des hypothèses d'ici 2030. Cela signifie que les périodes nocturnes, déjà identifiées comme plus vulnérables dans l'axe nord-sud de Saint-Mandé, deviendraient encore plus problématiques.

Enfin, le nombre annuel de jours de vagues de chaleur pourrait être multiplié par plus de 3 dans le cadre du scénario bas en 2050, et par 7 dans l'hypothèse haute. Cela indiquerait une augmentation considérable des périodes de chaleur extrême, entraînant des conditions de vie plus difficiles, en particulier dans les zones déjà fortement impactées par les îlots de chaleur urbains.



II) Le Plan Communal de Transition Ecologique

a) L'historique de la démarche

La ville de Saint-Mandé n'a pas attendu l'adoption de son PCTE en septembre 2019 pour réaliser des actions en faveur de la transition écologique.

Néanmoins, un tournant majeur s'est produit en septembre 2019 avec l'adoption du Plan Communal de Transition Écologique. Inspiré en partie par le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), ce plan a impulsé des actions ambitieuses et a tracé une feuille de route claire non seulement pour le service Transition Écologique, mais aussi pour tous les autres services municipaux susceptibles de collaborer avec lui. Cet événement a marqué un véritable progrès dans la démarche de transition écologique au sein de la Commune.

Au cours de la mandature 2020-2026, une forte volonté politique en faveur de la transition écologique s'est affirmée, accompagnée par des enjeux règlementaires de plus en plus prégnants. Cette conjonction a mis en évidence la nécessité de coordonner toutes les actions entreprises dans ce domaine.

b) La méthode du renouvellement du PCTE

Face à la nécessité de renouveler le plan communal de transition écologique et à la complexité des enjeux environnementaux, la Ville a choisi de s'appuyer sur une méthode participative, impliquant une large diversité d'acteurs locaux. Il est vite apparu que, pour répondre efficacement aux défis écologiques actuels et futurs, il ne suffisait pas d'imposer des mesures descendantes. Au contraire, il était crucial d'associer ceux qui vivent et travaillent au quotidien sur le territoire et qui sont directement concernés par ces transformations.

Ainsi, la démarche a inclus plusieurs associations, représentant la société civile comme l'association Paris en Selle, qui milite activement pour une mobilité douce et durable dans le milieu urbain ou encore l'association TousRessource, qui a ouvert « la ressource de Saint-Mandé » et qui œuvre à faire évoluer nos pratiques vers plus de réemploi. Ces acteurs, par leur connaissance du terrain et leur engagement citoyen, ont apporté des propositions concrètes et adaptées aux réalités locales. Ils ont été des partenaires essentiels pour enrichir la réflexion et envisager des solutions pratiques pour un environnement plus sain.

En parallèle, plusieurs ateliers de co-construction ont été mis en place avec les agents de la commune. Ces derniers, grâce à leur expertise technique et leur connaissance des politiques publiques locales, ont contribué à l'élaboration du plan en partageant des idées issues de leur expérience professionnelle. Leur participation a permis d'aborder la question de la transition écologique sous l'angle de la faisabilité administrative et technique, mais aussi de penser l'implémentation des actions en tenant compte des ressources et des contraintes locales.

Le processus n'aurait pas été complet sans la consultation des élus municipaux de tous bords politiques. Impliquer les différents groupes au sein du conseil municipal a permis de rassembler des points de vue variés et de dépasser les clivages partisans. L'enjeu étant de garantir une cohésion autour d'un projet commun et ambitieux, où la diversité des opinions renforce la légitimité des décisions prises. Les élus ont ainsi apporté des perspectives précieuses sur la manière d'intégrer ces priorités écologiques dans les politiques de la ville, tout en veillant à répondre aux attentes de leurs administrés.

De plus, la participation du jeune public, à travers le conseil municipal jeune (CMJ) et le conseil municipal des enfants (CME), a représenté un temps fort de cette démarche. L'implication des plus jeunes a permis de rappeler que la transition écologique est avant tout une question d'avenir. Leur



engagement, leurs idées créatives et leur vision à long terme ont enrichi les discussions et souligné l'importance d'une approche intergénérationnelle. Ces jeunes citoyens se sentent directement concernés par les questions environnementales, et leur voix a légitimement trouvé sa place dans le processus de co-construction.

En impliquant tous ces acteurs, la Ville a voulu faire de ce renouvellement du plan communal de transition écologique bien plus qu'un simple exercice administratif. Cette démarche collective vise à bâtir un projet en phase avec les aspirations de la population, un projet durable, cohérent et ambitieux, qui dépasse les simples engagements institutionnels. Il s'agit d'une véritable mobilisation autour de l'urgence climatique, où chaque voix, chaque contribution, participe à la construction d'une réponse collective face à des enjeux globaux qui ne s'arrêtent pas aux frontières communales.

c) Indicateurs et cohérence territoriale

Le nouveau Plan Communal de Transition Écologique (PCTE) s'inscrit dans la continuité des engagements pris par la Ville pour relever les défis environnementaux. L'engagement initial, dit « **Engagement 0** », vise à ne pas reculer sur les actions déjà entreprises dans le cadre du précédent plan. Ce principe fondamental garantit que les avancées réalisées seront maintenues, et que les efforts seront poursuivis.

Afin de mesurer les progrès réalisés, plusieurs indicateurs globaux seront suivis. Chaque année, un **rapport d'activité** sera publié, dans celui-ci les **actions** menées sont détaillées. De plus, un suivi du **budget alloué à la transition écologique** permettra de mesurer les ressources investies dans ce chantier crucial. Ces outils permettront de suivre l'avancement global du plan, de garantir la transparence des actions menées et d'adapter la stratégie en fonction des résultats obtenus.

Le nouveau PCTE repose sur quatre axes principaux, qui sont en cohérence avec les engagements passés tout en prenant en compte l'évolution des défis actuels. Ces axes s'inscrivent également dans une dynamique territoriale plus large, car la Ville fait partie d'un ensemble urbain dense et interdépendant.

Axe	Indicateurs
Axe 1 : Adapter la Ville aux changements climatiques	Emprise au sol des espaces verts, emprise au sol désimperméabilisée, production annuelle de miel, inventaires de biodiversité
Axe 2 : Mieux gérer nos ressources (eau, air, énergie)	BEGES (Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre), rapports de consommation énergétique, bilan de consommation d'eau, budget associé à la rénovation énergétique, indicateur de la qualité de l'air, indicateur météorologique
Axe 3 : Accompagner les Saint-Mandéens face aux défis de la Transition Écologique	Rapport sur les déchets collectés, nombre de Saint-Mandéens sensibilisés
Axe 4 : Une administration exemplaire	Evaluation climat du budget, nombre d'agents formés au sujet de la transition écologique



Ces indicateurs permettront de suivre de près la mise en œuvre des actions et d'ajuster les efforts si nécessaires. Grâce à cette approche globale et intégrée, la Ville se donne les moyens de construire un avenir plus durable.

Enfin, le Plan Communal de Transition Écologique (PCTE) s'inscrit pleinement dans l'ensemble des cadres de planification qui structurent déjà les politiques de transition écologique sur le territoire. En cohérence avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la stratégie climat du département et jusqu'à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), le PCTE traduit la volonté de la Ville de coopérer activement avec les différents niveaux d'action publique. Cette approche collaborative renforce l'impact des initiatives locales, en garantissant une cohérence avec les objectifs de réduction des émissions de carbone et d'adaptation au changement climatique poursuivis à toutes les échelles du territoire.



d) Engagements

a) Axe 1 : Adapter la Ville aux changements climatiques

Fiche action 1.1 : Adapter la ville aux changements climatiques : Agir sur la voirie

Enjeux - contextes : L'adaptation de la voirie aux changements climatiques pose plusieurs défis environnementaux, notamment la gestion des eaux pluviales pour éviter les inondations, la réduction des îlots de chaleur grâce à l'utilisation de matériaux réfléchissants ou perméables, et l'intégration de la végétation pour améliorer la résilience thermique. La conception des infrastructures doit également tenir compte de l'augmentation des températures et des événements climatiques extrêmes, nécessitant des revêtements plus résistants et une planification flexible. Enfin, la promotion des modes de transport durables, comme le vélo et la marche, est essentielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air.

Références		
PCTE 1	PCAET	SNBC
Engagement 9, Engagement 10	Fiche action 1.2.2, Fiche action 1.4.1,	Orientation URB

Objectif : Rendre la Ville plus résiliente pour faire face aux effets du dérèglement climatique.

Services mobilisés : Direction de l'aménagement et du cadre de vie, Direction de l'aménagement durable du territoire.

Actions à réaliser :

- Créer de nouveaux îlots de fraîcheur en Ville.
- Inscrire une part de désimperméabilisation des sols dans tous les projets de renouvellement de voirie.
- Avoir 100% des pieds d'arbre de la Ville désimperméabilisés.
- Utiliser des matériaux plus réfléchissants lors de rénovations de portions de voirie.
- Proposer des journées de piétonisation de l'avenue du général de Gaulle.
 - Proposition du CME/CMJ : Renforcer le nombre de jours de piétonisation.
- Porter une réflexion sur le stationnement gratuit des véhicules électriques.



Enjeux - contextes : L'adaptation des espaces verts en ville face aux changements climatiques implique de renforcer la biodiversité pour améliorer la résilience écologique, en favorisant des espèces végétales résistantes à la chaleur et à la sécheresse. Ces espaces doivent aussi être conçus pour réguler les températures urbaines et réduire les îlots de chaleur. Enfin, l'augmentation de la couverture végétale contribue à la qualité de l'air et à la santé des habitants, tout en offrant des refuges pour la faune urbaine.

Références		
PCTE 1	PCAET	SNBC
Engagement 12, Engagement 13	Fiches action 1.3.1, Fiche action 1.3.2, Fiche action 1.5.1	Orientation URB

Objectif : Rendre la Ville plus résiliente pour faire face aux effets du dérèglement climatique.

Services mobilisés : Direction de l'aménagement et du cadre de vie, Direction de l'aménagement durable du territoire.

Actions à réaliser :

- Généraliser le plan de fleurissement durable à tous les espaces verts de la Ville en passant par un nombre réduit de plantes, moins consommatrices d'eau tout en gardant un aspect visuel attrayant pour conserver le cadre de vie Saint-Mandéen.
- Utiliser l'espace public comme un terrain d'innovation écologique.
- Maintenir une flore diversifiée moins gourmande en eau et mellifère sur l'espace public.
- Intégrer les espaces verts privés dans les logiques de gestion et de création de nouveaux espaces verts.
 - Proposition du CME/CMJ : Installer un potager commun accessible à tous sur un espace vert privé qui se serait porté volontaire.



Enjeux - contextes : La réintégration de la biodiversité en ville face aux changements climatiques pose plusieurs enjeux environnementaux, tels que la création d'habitats diversifiés pour soutenir les espèces locales adaptées aux nouvelles conditions climatiques. Il est essentiel de développer des corridors écologiques permettant la mobilité et la connectivité des écosystèmes urbains. De plus, la gestion durable des espaces naturels urbains doit équilibrer les besoins humains avec la protection de la faune et de la flore. La proximité avec les espaces naturels existant et l'inscription de nouveaux espaces dans cette logique supra-communale devient aujourd'hui essentielle.

Références		
PCTE 1	PCAET	SNBC
Engagement 10, Engagement 11, Engagement 12, Engagement 13, Engagement 14	Fiche action 1.3.2, Fiche action 1.4.2, Fiche action 4.2.1	Orientation URB

Objectif : Rendre la Ville plus résiliente pour faire face aux effets du dérèglement climatique.

Services mobilisés : Direction de l'aménagement et du cadre de vie, Direction de l'aménagement durable du territoire.

Actions à réaliser :

- Permettre au plus grand nombre de pouvoir accueillir plus de biodiversité dans son jardin.
- Développer le partenariat historique avec l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française).
- Rouvrir le rucher-école communal et sensibiliser toutes les générations aux enjeux des pollinisateurs afin d'en faire un exemple.
- Proposer une réflexion cartographique au niveau intercommunal à propos des corridors écologiques sur notre territoire.
- Réduire la pollution lumineuse aux abords du bois de Vincennes.
 - Proposition du CME/CMJ : Réduire la luminosité des lampadaires près du bois de Vincennes ou modifier leur couleur pour qu'ils ne perturbent pas la biodiversité.
- Expérimenter la mise en place de nichoirs et d'hôtels à insectes notamment pour lutter contre les nuisibles comme le moustique tigre et promouvoir la biodiversité.



b) Axe 2 : Mieux gérer nos ressources (Eau, Air, Energie)

Fiche action 2.1 : Mieux gérer nos ressources : La qualité de l'air.

Enjeux - contextes : L'adaptation de la ville aux changements climatiques pour améliorer la qualité de l'air pose des enjeux cruciaux, notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants provenant des transports, de l'industrie et du chauffage urbain. Il est essentiel de promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique pour diminuer la pollution atmosphérique. L'augmentation des espaces verts et l'intégration de toitures végétalisées contribuent également à filtrer les polluants et à capter le CO2. Parallèlement, des stratégies de mobilité durable, comme l'encouragement des transports en commun et des déplacements actifs, sont indispensables pour réduire l'empreinte carbone urbaine. Enfin, la sensibilisation et la participation citoyenne sont vitales pour la mise en œuvre de ces mesures.

Références		
PCTE 1	PCAET	SNBC
Engagement 8, Engagement 1, Engagement 3, Engagement 20	Fiche action 1.1.1, Fiche action 1.3.1, Fiche action 1.3.2, Fiche action 2.1.1, fiche action 2.2.1	Orientation URB

Objectif : Mieux connaître nos consommations et mieux utiliser les ressources à notre disposition.

Directions mobilisées : Direction de l'aménagement et du cadre de vie, Direction de l'aménagement durable du territoire, Direction des systèmes d'information, Direction de la famille, Direction de la communication

Actions à réaliser :

- La qualité de l'air dans les écoles et dans les crèches ; réalisation des auto-diagnostics le plus tôt possible pour avoir un plan d'action.
- S'engager à valoriser les toitures que ce soit par la végétalisation ou l'installation de panneaux solaires ou photovoltaïque.
- Mener une réflexion sur la poursuite de la démarche de Bilan d'Emission de Gaz à Effet de Serre (BEGES) pour tendre vers une évaluation des émissions indirectes, autrement dit les émissions importées par la Ville et prenant en compte l'ensemble des étapes de cycle de vie des biens achetés.



Enjeux - contextes : L'adaptation des villes aux changements climatiques sur le thème de la consommation énergétique et de la rénovation des bâtiments publics soulève des enjeux majeurs, tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. La rénovation thermique des infrastructures publiques est essentielle pour diminuer la consommation d'énergie, notamment en intégrant des matériaux isolants, des systèmes de chauffage bas carbone, et des énergies renouvelables. L'optimisation de la performance énergétique permet également de faire face aux vagues de chaleur et aux hivers rigoureux, tout en réduisant les coûts énergétiques à long terme.

Références		
PCTE 1	PCAET	SNBC
Engagement 15, Engagement 16, Engagement 17, Engagement 19, Engagement 20, Engagement 30	Fiche action 3.1.1, Fiche action 3.4.2,	Orientation B

Objectif : Mieux connaître nos consommations et mieux utiliser les ressources à notre disposition.

Directions mobilisées : Direction de l'aménagement et du cadre de vie, Direction de l'aménagement durable du territoire, Direction du patrimoine bâti.

Actions à réaliser :

- Développer les réseaux intelligents pour réduire les consommations énergétiques de l'éclairage public la nuit tout en gardant le même niveau de sécurité au travers d'un Schéma Directeur de l'Eclairage Lumineux pour faire de Saint-Mandé une ville pionnière dans ce domaine.
- Promouvoir les Zones d'Accélération d'Énergie Renouvelable auprès des copropriétés privées.
- Mieux connaître les consommations énergétiques qui font défaut sur nos logiciels de suivi (exemple des consommations issues de la voirie).
- Promouvoir la maîtrise des flux auprès des entreprises du territoire communal.
 - Proposition du CME/CMJ : Créer un comité de sensibilisation qui irait voir les commerçants et sensibiliserait sur l'extinction des vitrines la nuit.



Enjeux - contextes : L'adaptation de la ville aux changements climatiques en matière de consommation d'eau pose des défis environnementaux majeurs, notamment la gestion des ressources en eau face à l'augmentation des sécheresses et des épisodes de canicule. Il est crucial de mettre en place des systèmes de récupération et de réutilisation des eaux pluviales, ainsi que des technologies d'économie d'eau dans les infrastructures urbaines. La protection des nappes phréatiques et des sources d'eau potable contre la pollution et l'épuisement devient essentielle. De plus, la sensibilisation des citoyens à une consommation responsable de l'eau est nécessaire pour assurer une gestion durable des ressources hydriques en milieu urbain.

Références		
PCTE 1	PCAET	SNBC
Engagement 9,	Fiche action 1.2.2	Orientation A

Objectif : Mieux connaître nos consommations et mieux utiliser les ressources à notre disposition.

Directions mobilisées : Direction de l'aménagement et du cadre de vie, Direction de l'aménagement durable du territoire, Direction du patrimoine bâti.

Actions à réaliser :

- Réduire la consommation d'eau dans le nettoyage de la voirie tout en conservant le même niveau de propreté.
- Réduire les fuites sur notre réseau d'eau en lien avec le Territoire Paris Est Marne et Bois et le SEDIF.
- Procéder au recyclage de l'eau de la piscine pour nettoyer l'espace public comme pour le projet de bassin de récupération d'eau en partenariat avec le Territoire au centre sportif Roger Vergne.
- Généraliser l'utilisation d'éco-mousseurs dans les bâtiments publics et promouvoir leur utilisation auprès des Saint-Mandéens.
- Proposition du CME/CMJ : Informer les copropriétés qui le peuvent pour installer des récupérateurs d'eau.



c) Axe 3 : Accompagner les Saint-Mandéens face aux défis de la Transition Ecologique

Fiche action 3.1 : Accompagner les Saint-Mandéens : Ecole et petite enfance

Enjeux – contextes : L'accompagnement des habitants face aux enjeux environnementaux en matière d'école et de petite enfance, en particulier pour la cantine et les bâtiments scolaires, nécessite une approche durable. La rénovation des bâtiments scolaires pour améliorer leur efficacité énergétique et leur résilience climatique est essentielle, incluant l'isolation, la ventilation naturelle et l'utilisation d'énergies renouvelables. Dans les cantines, la promotion d'une alimentation bio, locale et de saison contribue à réduire l'empreinte carbone et à éduquer les enfants sur des pratiques alimentaires durables. Enfin, sensibiliser les jeunes générations aux enjeux climatiques dès la petite enfance est crucial pour créer une culture de responsabilité environnementale.

Références		
PCTE 1	PCAET	SNBC
Engagement 22, Engagement 29	Fiche action 5.2.2	Orientation CIT

Objectif : Accompagner, sensibiliser, former et mobiliser les habitants pour les rendre acteurs du changement, en les outillant face aux enjeux environnementaux et en favorisant des pratiques durables au quotidien.

Directions mobilisées : Direction de la Famille, Direction du patrimoine bâti, Direction de l'Aménagement Durable du Territoire.

Actions à réaliser :

- Poursuivre la réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines au travers de la sensibilisation.
- Maintenir l'objectif de 80% de bio dans les cantines.
- Mettre la priorité sur la rénovation énergétique des bâtiments scolaires et de la petite enfance.
- Inclure des animations autour de la transition écologique dans les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement).
- Sensibiliser les enfants tout au long de l'année.
- Inclure le CME/CMJ dans les réflexions autour de la transition écologique.
- Continuer les démarches d'amélioration continue liées au label écolo-crèche.



Enjeux – contextes : La politique de mobilités joue un rôle clé dans la transition écologique actuelle en accompagnant les administrés vers des modes de transport plus durables. Elle vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer la qualité de vie en promouvant des alternatives aux véhicules individuels, comme les transports en commun, le vélo et la marche. L'aménagement de l'espace public, avec des infrastructures adaptées, favorise ces mobilités douces. En intégrant des solutions innovantes comme l'électrification des transports et le covoiturage, cette politique encourage un changement des habitudes, tout en répondant aux défis environnementaux et climatiques.

Références		
PCTE 1	PCAET	SNBC
Engagement 2, Engagement 4, Engagement 5, Engagement 6, Engagement 7	Fiche action 2.1.1, Fiche action 2.2.1, Fiche action 2.3.1, Fiche action 2.4.3	Orientation CIT

Objectif : Accompagner, sensibiliser, former et mobiliser les habitants pour les rendre acteurs du changement, en les outillant face aux enjeux environnementaux et en favorisant des pratiques durables au quotidien.

Directions mobilisées : Direction de l'aménagement et du cadre de vie, direction de l'aménagement durable du territoire.

Actions à réaliser :

- Créer un comité « mobilités en Ville » avec les associations spécialisées pour pouvoir faire remonter les problèmes rencontrés par les Saint-Mandéens sur les sujets en lien avec la mobilité et leur permettre de proposer des solutions.
- Pacifier les mobilités douces en sécurisant la voirie pour tous les usagers.
- Réaliser une évaluation des trajets d'accès aux services publics des administrés.
- Inclure les partenaires limitrophes dans les réflexions territoriales sur la mobilité.
- Formaliser un plan vélo sur l'ensemble de la Ville.
- Engager une réflexion sur la l'évolution vers une ville du quart d'heure.



Enjeux – contextes : La politique de gestion des déchets est un levier essentiel pour accompagner les administrés dans la transition écologique. Face à la surproduction des déchets et à la raréfaction des ressources, elle encourage la réduction, le tri et le recyclage des déchets pour limiter leur impact environnemental. Cette politique vise à promouvoir une économie circulaire, en valorisant les matières premières et en réduisant l'enfouissement et l'incinération. L'éducation des citoyens, la mise en place d'infrastructures de collecte sélective, ainsi que le soutien à des pratiques comme le compostage, sont des actions clés pour adopter une gestion des déchets plus durable et responsable.

Références		
PCTE 1	PCAET	SNBC
Engagement 22, Engagement 23, Engagement 24	Fiche action 3.5.1, Fiche action 3.5.2, Fiche action 3.5.3	Orientation CIT

Objectif : Accompagner, sensibiliser, former et mobiliser les habitants pour les rendre acteurs du changement, en les outillant face aux enjeux environnementaux et en favorisant des pratiques durables au quotidien.

Directions mobilisées : Direction de l'aménagement et du cadre de vie, direction de l'aménagement durable du territoire.

Actions à réaliser :

- Porter une réflexion sur la suppression des emballages jetables dans les portages de repas réalisés par la Ville.
- Soutenir les initiatives d'économie circulaire Saint-Mandéennes, comme la ressource de Saint-Mandé par exemple.
- Multiplier la présence de points d'apport volontaires pour les biodéchets.
- Soutenir les actions de consignes présentes dans la Ville.
- Créer un atelier de réparation de vélo autonome.



Enjeux – contextes : La politique de sensibilisation est cruciale pour accompagner les administrés dans la transition écologique en les informant et en les engageant activement. Face aux défis environnementaux actuels, comme le changement climatique et la perte de biodiversité, cette politique vise à changer les comportements individuels et collectifs. Par des campagnes d'information, des ateliers participatifs, et des actions pédagogiques, elle encourage les citoyens à adopter des pratiques écoresponsables, telles que la réduction de leur consommation d'énergie, la gestion durable des ressources ou le tri des déchets. La sensibilisation permet ainsi de créer une culture commune de la durabilité, essentielle à la réussite des politiques écologiques.

Références		
PCTE 1	PCAET	SNBC
Engagement 6, Engagement 17, Engagement 18, Engagement 26	Fiche action 3.2.1, Fiche action 5.1.1, Fiche action 5.2.1	Orientation CIT

Objectif : Accompagner, sensibiliser, former et mobiliser les habitants pour les rendre acteurs du changement, en les outillant face aux enjeux environnementaux et en favorisant des pratiques durables au quotidien.

Directions mobilisées : Direction des affaires culturelles, Direction de la communication, Direction de l'aménagement durable du territoire.

Actions à réaliser :

- Axer une partie de l'offre culturelle sur la Transition Ecologique.
- Proposer des ateliers comme « la fresque du climat » ou « la fresque de la biodiversité » à destination des Saint-Mandéens.
- Former les agents des espaces verts aux animations autour de la biodiversité.
- Encourager la production locale et les circuits courts au travers de la création d'un label.
- Proposition du CME/CMJ : Réaliser une conférence d'information sur la bonne gestion de l'eau à la maison et au jardin.



d) Axe 4 : Une administration exemplaire

Fiche action 4.1 : Une administration exemplaire : Dans les bâtiments.

Enjeux – contextes : La transition écologique des bâtiments municipaux est un pilier essentiel pour réduire l'empreinte carbone des collectivités et montrer l'exemple à la population. Face à la nécessité d'améliorer l'efficacité énergétique et d'adapter les infrastructures au changement climatique, cette politique vise la rénovation thermique, l'utilisation d'énergies renouvelables et l'intégration de solutions comme l'isolation écologique ou la gestion durable de l'eau. En modernisant les écoles, les mairies et autres bâtiments publics, les collectivités contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'amélioration du cadre de vie. Cette démarche incarne l'engagement des villes pour une transition écologique cohérente et durable.

Références		
PCTE 1	PCAET	SNBC
Engagement 19	Fiche action 6.1.2, Fiche action 6.3.1	Orientation PRO

Objectif : Faire de l'administration municipale un modèle de transition écologique en intégrant des pratiques durables, en formant ses élus et agents et en se dotant des outils pertinents.

Directions mobilisées : Direction du patrimoine bâti, direction de l'aménagement durable du territoire.

Actions à réaliser :

- Tenir le Plan Pluriannuel d'Investissement sur les investissements en terme de rénovation énergétique des bâtiments publics.
- Engager une réflexion sur la mise en place d'un Schéma Directeur Immobilier Energétique (SDIE). C'est un document stratégique qui vise à planifier et optimiser la gestion énergétique du parc immobilier d'une organisation dans ce cas le patrimoine communal.
- Poursuivre l'engagement du 0 néon dans les bâtiments publics.
- Pérenniser les actions du plan de sobriété engagé en 2023 par un vote.



Enjeux – contextes : La formation et la sensibilisation des agents municipaux sont essentielles pour assurer le succès de la transition écologique au sein des collectivités. En tant qu'acteurs de terrain, ils jouent un rôle clé dans la mise en œuvre des politiques durables. Face aux enjeux climatiques, leur formation aux pratiques écoresponsables, à la gestion énergétique et à la biodiversité est indispensable. Cette politique vise à les doter des compétences nécessaires pour adopter des gestes écologiques dans leur travail quotidien, tout en sensibilisant les administrés. En renforçant leur expertise, les collectivités s'assurent d'une meilleure cohérence et efficacité dans leurs actions pour une transition écologique réussie.

Références		
PCTE 1	PCAET	SNBC
Engagement 6, Engagement 7, Engagement 18, Engagement 26	Fiche action 6.1.1	Orientation PRO

Objectif : Faire de l'administration municipale un modèle de transition écologique en intégrant des pratiques durables, en formant ses élus et agents et en se dotant des outils pertinents.

Directions mobilisées : Direction des ressources humaines, Direction de l'aménagement durable du territoire.

Actions à réaliser :

- Former tous les élus aux enjeux de Transition Ecologique.
- Prévoir un plan de formation incluant les enjeux de la transition écologique pour tous les agents.
- Prévoir dans le parcours d'intégration de chaque nouvel agent un temps de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique.



Enjeux – contextes : La politique d'incitation financière et de qualité du service public est un levier clé pour encourager la transition écologique. En proposant des subventions, des aides ou des avantages fiscaux, les collectivités incitent les citoyens et entreprises à adopter des pratiques durables, comme la rénovation énergétique ou l'utilisation d'énergies renouvelables. Parallèlement, l'amélioration de la qualité des services publics, tels que la gestion des déchets, les transports écologiques et l'efficacité énergétique des infrastructures, renforce l'adhésion à ces initiatives. Ces mesures incitatives permettent de faciliter le changement tout en garantissant l'accessibilité des solutions écologiques pour tous, contribuant à une transition juste et efficace.

Références		
PCTE 1	PCAET	SNBC
Engagement 4, Engagement 21, Engagement 25, Engagement 27, Engagement 28, Engagement 30	Fiche action 3.4.2, Fiche action 3.5.1, Fiche action 5.1.1, Fiche action 6.2.1	Orientation ECO, Orientation E-C

Objectif : Faire de l'administration municipale un modèle de transition écologique en intégrant des pratiques durables, en formant ses élus et agents et en se dotant des outils pertinents.

Directions mobilisées : Direction de l'aménagement durable du territoire, Direction des finances.

Actions à réaliser :

- Inclure dans tous les marchés publics des clauses dites « vertes ».
- Promouvoir les aides à la rénovation énergétique.
- Réaliser une évaluation climat du budget municipal.



III) Conclusion

Le Plan Communal de Transition Écologique engage la collectivité dans une transformation profonde, nécessaire pour faire face aux défis environnementaux actuels. Il repose sur une approche globale, touchant à tous les aspects de la vie urbaine, afin de construire une ville durable, résiliente et adaptée aux changements climatiques.

Les politiques de mobilité sont au cœur de cette transition. En privilégiant les transports doux, en optimisant les infrastructures pour le vélo, les piétons et en développant les transports en commun, la ville réduit son empreinte carbone tout en améliorant la qualité de vie des habitants. De même, la gestion des déchets, avec un focus sur la réduction, le tri et le recyclage, fait partie d'une démarche d'économie circulaire qui valorise les ressources et limite les impacts environnementaux négatifs.

L'intégration de la biodiversité et l'adaptation des espaces verts sont également des priorités. Il est crucial de réintégrer la nature en ville, d'améliorer la résilience des écosystèmes urbains et de lutter contre les îlots de chaleur. Cela va de pair avec la gestion durable de l'eau, qui fait face à des enjeux croissants liés aux sécheresses et à la raréfaction des ressources, nécessitant des systèmes de récupération des eaux pluviales et une sensibilisation accrue à l'économie d'eau.

Les bâtiments municipaux jouent un rôle exemplaire dans cette transformation. Leur rénovation énergétique, combinée à l'utilisation d'énergies renouvelables, est un modèle à suivre pour les citoyens et contribue directement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cela s'accompagne d'une politique visant à améliorer l'efficacité énergétique et la résilience des infrastructures publiques, renforçant ainsi leur durabilité face aux changements climatiques.

Par ailleurs, la formation et la sensibilisation des agents municipaux renforcent l'efficacité de ce plan. Ces acteurs essentiels, formés aux pratiques écoresponsables, contribuent directement à l'adoption de gestes écologiques dans leurs missions quotidiennes et auprès des administrés. Dans ce cadre, la sensibilisation de la population, et notamment des jeunes à travers les écoles et les cantines, est une composante clé pour ancrer durablement les bonnes pratiques dès le plus jeune âge.

De plus, ce plan communal de transition écologique s'inscrit dans une volonté de bâtir une ville plus respectueuse de l'environnement, plus inclusive et plus résiliente face aux défis climatiques. Il combine des mesures concrètes, à la fois sur le plan des infrastructures, de la gestion des ressources, et de l'éducation, tout en garantissant une approche durable et cohérente pour un avenir plus vert.

Enfin, l'adoption de ce document permet à la Ville de revendiquer son ambition de devenir un laboratoire de la transition écologique en petite couronne, transformant ainsi les nombreuses contraintes présentes sur ce territoire en leviers d'innovation environnementale.



Annexes

Annexe 1 : Où vont travailler les actifs du territoire ?

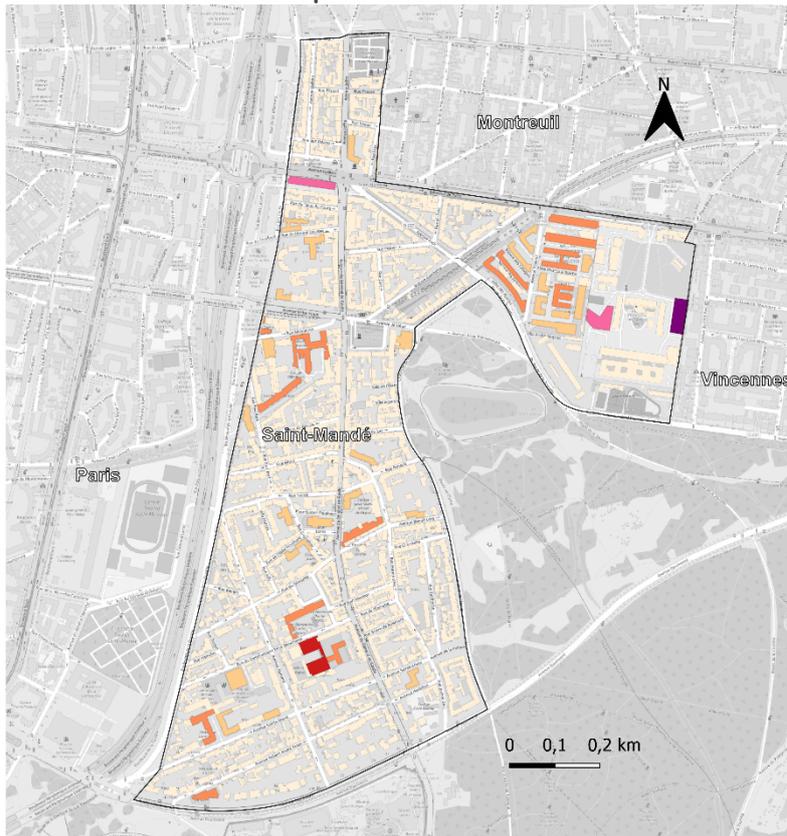
Déplacement domicile/domicile/travail zone ZFE (Flux >100) - INSEE 2021

Libellé - résidence	Code géographique - lieu de travail	Libellé - lieu de travail	Flux d'actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi	Part du flux d'actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi en %
Saint-Mandé	75101	Paris 1er Arrondissement	230	3,6
Saint-Mandé	75102	Paris 2e Arrondissement	201	3,2
Saint-Mandé	75103	Paris 3e Arrondissement	111	1,8
Saint-Mandé	75104	Paris 4e Arrondissement	141	2,2
Saint-Mandé	75105	Paris 5e Arrondissement	120	1,9
Saint-Mandé	75106	Paris 6e Arrondissement	126	2,0
Saint-Mandé	75107	Paris 7e Arrondissement	201	3,2
Saint-Mandé	75108	Paris 8e Arrondissement	574	9,1
Saint-Mandé	75109	Paris 9e Arrondissement	289	4,6
Saint-Mandé	75110	Paris 10e Arrondissement	147	2,3
Saint-Mandé	75111	Paris 11e Arrondissement	283	4,5
Saint-Mandé	75112	Paris 12e Arrondissement	757	12,0
Saint-Mandé	75113	Paris 13e Arrondissement	277	4,4
Saint-Mandé	75114	Paris 14e Arrondissement	177	2,8
Saint-Mandé	75115	Paris 15e Arrondissement	361	5,7
Saint-Mandé	75116	Paris 16e Arrondissement	181	2,9
Saint-Mandé	75117	Paris 17e Arrondissement	208	3,3
Saint-Mandé	75118	Paris 18e Arrondissement	148	2,3
Saint-Mandé	75119	Paris 19e Arrondissement	158	2,5
Saint-Mandé	75120	Paris 20e Arrondissement	193	3,1
Saint-Mandé	92012	Boulogne-Billancourt	145	2,3
Saint-Mandé	92026	Courbevoie	146	2,3
Saint-Mandé	92044	Levallois-Perret	102	1,6
Saint-Mandé	92062	Puteaux	127	2,0
Saint-Mandé	93048	Montreuil	330	5,2
Saint-Mandé	93066	Saint-Denis	113	1,8
Saint-Mandé	94028	Créteil	121	1,9
Saint-Mandé	94033	Fontenay-sous-Bois	100	1,6
Saint-Mandé	94080	Vincennes	235	3,7



Annexe 2 : Potentiel solaire sur toitures et parcs de stationnement de la Ville de Saint-Mandé

Potentiel solaire sur toitures et parcs de stationnement de la Ville de Saint-Mandé



Surface brute de toiture exploitable pour la production solaire en m² (IPR, 2017)

- < à 250 m²
- entre 250 et 500 m²
- entre 500 et 1000 m²
- > à 1000 m²

Surface brute exploitable de parcs de stationnement en m² (IPR, 2017)

- inférieure à 1500 m²
- supérieure à 1500 m²

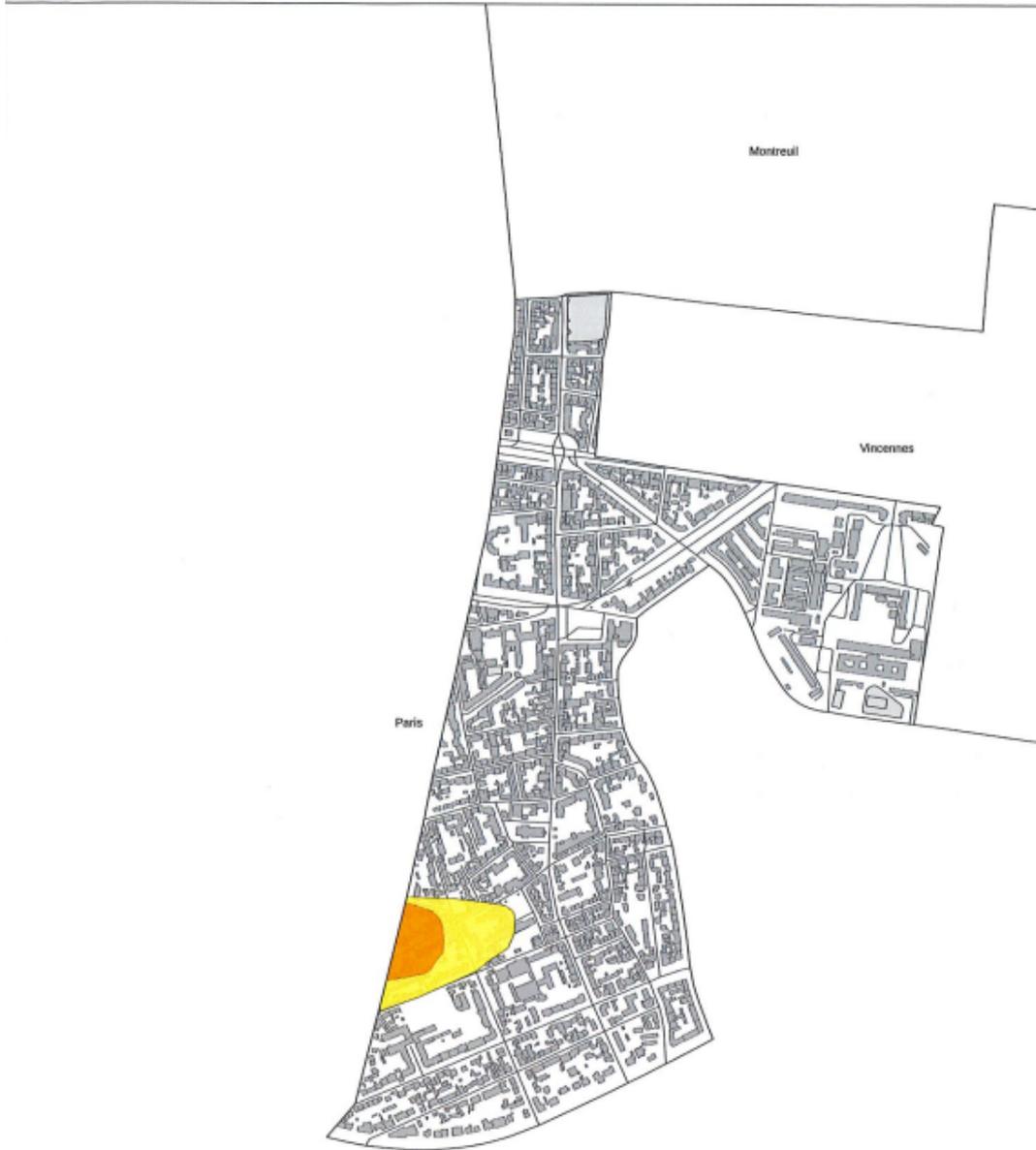
Source : N. Montes de Oca, ALEC - MVE, à partir des données de l'Institut Paris Région et d'OSM, 2024.





Annexe 3 : Carte des aléas mouvements de terrain liés aux anciennes carrières sur la Commune de Saint-Mandé

Carte des aléas mouvements de terrain liés aux anciennes carrières
Commune de Saint-Mandé



	<p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aléa fort Aléa moyen 	<p>0 125 250 m</p>	<p>Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France Pôle interdépartemental de prévention des risques naturels</p> <p>Date : novembre 2017 Echelle : 1/7500 Format d'impression : A3 Données : IGC Fond de carte : BD Topo 2011</p>	<p>PRÉFET DU VAL-DE-MARNE</p>
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

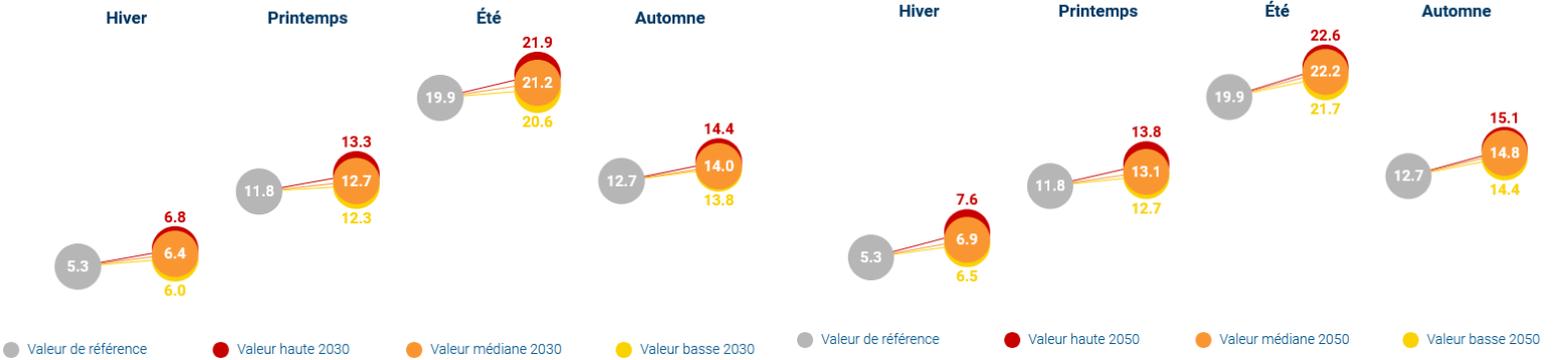


Annexe 4 : Les scénarios Climadiag

🌡️ Température moyenne par saison (en °C)

2030 🌡️ Température moyenne par saison (en °C)

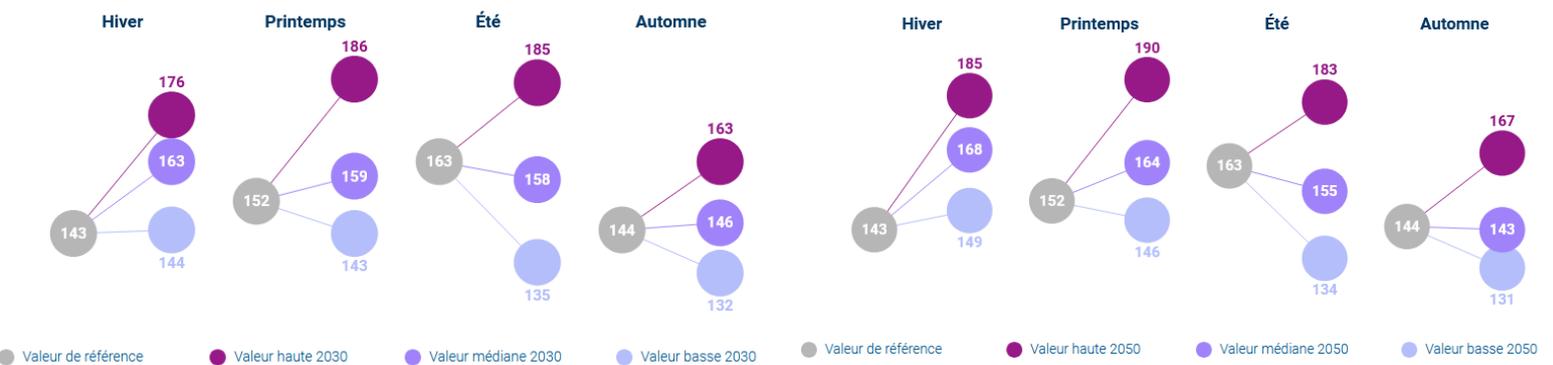
2050 🌡️ Température moyenne par saison (en °C)



☁️ Cumul de précipitations par saison (en mm)

2030 ☁️ Cumul de précipitations par saison (en mm)

2050 ☁️ Cumul de précipitations par saison (en mm)

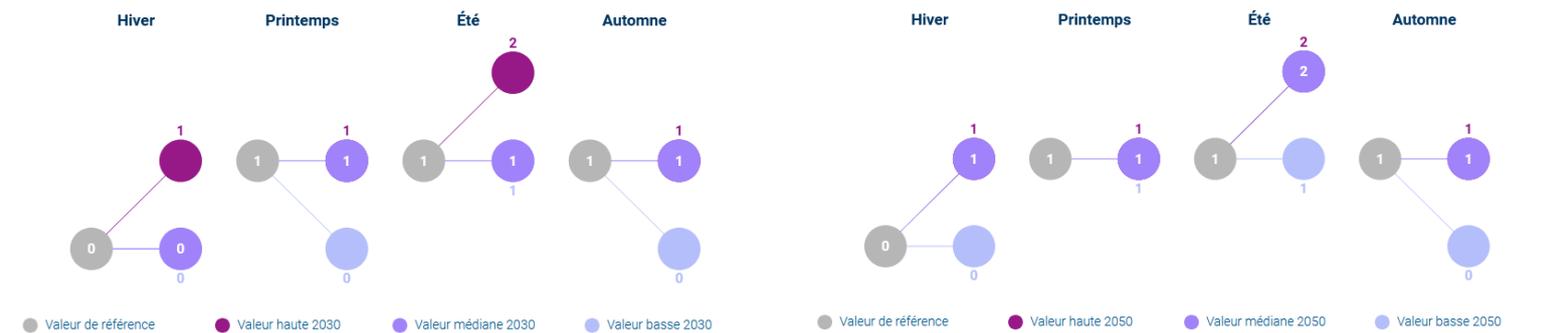


☁️ Nombre de jours par saison avec fortes précipitations

2030 ☁️

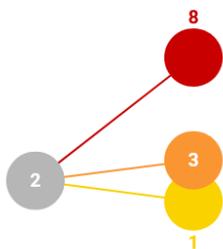
☁️ Nombre de jours par saison avec fortes précipitations

2050 ☁️



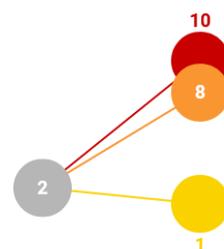


🔥 Nombre de jours avec risque significatif de feu de végétation **2030**

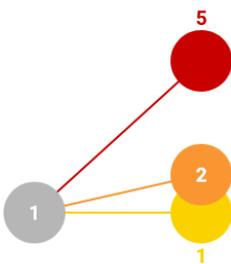


● Valeur de référence ● Valeur haute 2030 ● Valeur médiane 2030 ● Valeur basse 2030 ● Valeur de référence ● Valeur haute 2050 ● Valeur médiane 2050 ● Valeur basse 2050

🔥 Nombre de jours avec risque significatif de feu de végétation **2050**

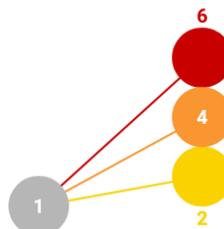


🌡️ Nombre annuel de jours très chaud (>35°C) **2030**

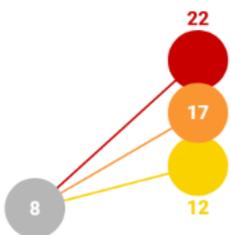


● Valeur de référence ● Valeur haute 2030 ● Valeur médiane 2030 ● Valeur basse 2030 ● Valeur de référence ● Valeur haute 2050 ● Valeur médiane 2050 ● Valeur basse 2050

🌡️ Nombre annuel de jours très chaud (>35°C) **2050**

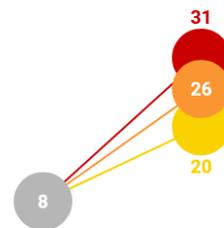


🌡️ Nombre annuel de nuits chaudes (>20°C) **2030**

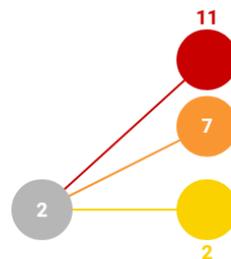


● Valeur de référence ● Valeur haute 2030 ● Valeur médiane 2030 ● Valeur basse 2030 ● Valeur de référence ● Valeur haute 2050 ● Valeur médiane 2050 ● Valeur basse 2050

🌡️ Nombre annuel de nuits chaudes (>20°C) **2050**



🌡️ Nombre annuel de jours en vague de chaleur **2030**



● Valeur de référence ● Valeur haute 2030 ● Valeur médiane 2030 ● Valeur basse 2030 ● Valeur de référence ● Valeur haute 2050 ● Valeur médiane 2050 ● Valeur basse 2050

🌡️ Nombre annuel de jours en vague de chaleur **2050**





Annexe 5 : Lexique des acronymes

ALSH : Accueil de Loisir Sans Hébergement

BEGES : Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre

CME : Conseil Municipal des Enfants

CMJ : Conseil Municipal des Jeunes

GES : Gaz à Effets de Serre

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

KgeqCO₂ : Kilogrammes équivalent dioxyde de carbone

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PCTE : Plan Communal de Transition Ecologique

PEMB : Paris Est Marne et Bois

SDIE : Schéma Directeur Immobilier Energétique

SEDIF : Syndicat des Eaux d'Ile de France

SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone

TeqCO₂ : Tonnes équivalent dioxyde de carbone

UNAF : Union Nationale de l'Apiculture Française

VAE : Vélo à Assistance Electrique

ZAEnR : Zone d'Accélération des Energies Renouvelables